



# ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### SIXIEME REUNION DES DIRECTEURS GENERAUX DE L'AVIATION CIVILE (DGCA/6) (Brazzaville, Congo, 2 – 4 novembre 2016)

#### Point 5.2 de l'ordre du jour :

#### PRESENTATION DU PLAN REGIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SURETE DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

*(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)*

#### RESUME

Ce document présente des informations sur l'état de la mise en œuvre du Programme de travail du Plan AFI SECFAL (2015-2023).

**Action :** *La réunion est invitée à :*

- Prendre note des informations contenues dans le document ;
- Donner une orientation et des conseils sur la mise en œuvre du Programme de travail du Plan AFI SECFAL.
- 

1. Analyse des conclusions du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) de l'OACI ainsi que d'autres sources d'informations, insistance sur le fait que la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique reste caractérisée par des insuffisances dans les domaines de la réglementation, de la supervision et des opérations, causant souvent une mise en œuvre non satisfaisante des dispositions des Annexes 17 et 9 à la Convention relative à l'aviation civile
2. L'initiative du Plan AFI SECFAL a été soutenue à l'unanimité par les Etats lors de la Réunion AFI sur la sûreté de l'aviation tenue à Dakar, Sénégal, le 24 mai 2014 et approuvée par la 24<sup>ème</sup> Session plénière extraordinaire de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), tenue du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 2014 à Dakar, Sénégal, au cours de laquelle les Etats africains ont également demandé que l'OACI approuve l'initiative comme étant un programme de l'OACI.
3. Par la suite, le Conseil de l'OACI, par la décision C-DEC 203/2, a créé le Plan AFI SECFAL comme programme de l'OACI. Les Etats africains restent toutefois responsables de l'assurance et de la supervision globales de la sûreté de l'aviation et de la facilitation, en conformité avec leurs obligations en vertu de la Convention de Chicago et de ses Annexes.
4. En tant que programme de l'OACI, le Plan AFI SECFAL fonctionne comme une plateforme d'harmonisation des programmes, d'identification des défis, de priorisation de projets, de coordination des activités, de mobilisation de la volonté politique et des ressources et de suivi

- des progrès.
5. Le Comité directeur du Plan AFI SECFAL est créé par le Secrétaire général et est composé de membres des Etats, du Conseil de l'OACI et de représentants de l'OACI, d'organisations internationales et régionales et de partenaires de l'assistance/au développement. D'autres parties prenantes peuvent participer ou contribuer au travail du Comité de manière ponctuelle à l'invitation du Secrétaire général, en consultation avec le Comité directeur.
  6. Le Comité directeur apporte un appui, une orientation et une supervision des progrès dans la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL et se réunit deux fois par an. Le Comité directeur suit la progression des activités dans le cadre du Plan et rend compte au Secrétaire général tous les six mois.
  7. Lors de sa 1<sup>ère</sup> et de sa 2<sup>ème</sup> réunions, tenues respectivement en mai (Maputo) et en novembre (Montréal) 2015, le Comité directeur du Plan AFI SECFAL a recommandé que soit organisée une réunion d'une Conférence ministérielle de haut niveau sous les auspices conjoints de l'OACI et de l'Union africaine (UA), en étroite collaboration avec la CAFAC, dans le but de mieux faire connaître le Plan.
  8. La Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique dont l'objectif premier était de renforcer l'engagement politique et gouvernemental nécessaire pour la mise en œuvre du Plan, a été conjointement organisée par le Gouvernement de la Namibie, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Windhoek, Namibie, du 4 au 7 avril 2016.
  9. La conférence, à laquelle ont participé plus de 200 représentants d'Etats africains, d'organisations de partenaires et de parties prenantes internationaux et régionaux, a adopté la Déclaration de Windhoek et 15 Cibles et a demandé que les résultats soient soumis pour approbation à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA.
  10. La conférence a également demandé que le Plan AFI SECFAL crée un mécanisme chargé de la mise en œuvre effective de la Déclaration et de la réalisation des cibles y associées.
  11. La Commission africaine de l'aviation civile, la République de Namibie et l'OACI conduisent les efforts visant à garantir l'approbation de la Déclaration ministérielle de Windhoek et de ses Cibles par le Sommet des Chefs d'Etat de l'UA lors de la 28<sup>ème</sup> Conférence ordinaire à Addis-Abeba, Ethiopie, en janvier 2017.
  12. La Troisième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL, tenue à Malabo, Guinée Equatoriale, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, a approuvé l'organisation de la réunion des parties intéressées en vue de préparer un Plan d'action pour la mise en œuvre des cibles ministérielles de Windhoek. La réunion s'est tenue du 25 au 28 octobre 2016 à Nairobi, Kenya, et un projet de plan d'action a été élaboré pour soumission à la 4<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur devant se tenir à Montréal.
  13. En outre, la 39<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée de l'OACI a approuvé la poursuite de la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL et la Résolution de l'Assemblée promouvant sa mise en œuvre et a soutenu la création du Plan régional pour la mise en œuvre de la sûreté de l'aviation et de la facilitation e (SECFAL) dans la Région du Moyen-Orient.
  14. Le Groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation (RASFG-AFI) qui apporte un soutien aux activités du Comité directeur sous les auspices de la CAFAC, a organisé 3 réunions à Dakar, Sénégal (2015), à Malabo, Guinée Equatoriale (juin 2016) et à Nairobi, Kenya (octobre 2016) respectivement.

15. Pour établir une stratégie solide et efficace pour l'Assistance technique et l'amélioration des capacités des Centres de formation en sûreté de l'aviation (ASTC), le Secrétariat a procédé à une analyse des besoins en formation des composantes AVSEC et FAL en Afrique en septembre 2015 et le Plan AFI SECFAL continue à évaluer la mise en œuvre de ses conclusions. Les synergies de l'OACI et du CIA dans l'évaluation de la formation et du renforcement des capacités sont consolidées selon les instructions du Comité directeur.
16. Concernant la connaissance et la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 9 (Facilitation) à la Convention, et l'assistance aux Etats AFI dans le but d'améliorer les initiatives existantes, l'OACI continue d'organiser des ateliers, des séminaires et des programmes de sensibilisation avec les Partenaires, dont UN-CTED, IATA, INTERPOL et à travers le Fonds canadien pour les Etats du Sahel.
17. La campagne de sensibilisation au API, au RCP et à la Stratégie TRIP de l'OACI a été intensifiée et la sensibilisation s'est accrue récemment mais il reste davantage à faire comme l'ont exprimé les interventions des Etats lors des ateliers, des réunions et des conférences.
18. La réponse à la lettre de conformité des Etats de l'AFI aux dispositions de la norme 3.11 de l'Annexe 9 concernant le retrait de la circulation de tous les passeports non-lisibles en machine fait état de la réalisation de progrès considérables. Mais les données disponibles ne donnent pas un état global de la conformité ou des mesures d'atténuation prises par les quelques Etats défaillants.
19. Il est extrêmement important que l'état actuel de mise en œuvre de la Stratégie TRIP soit vérifié et spécifiquement, l'état de conformité aux dispositions de l'Annexe 3:11 sur les MRTD. Un projet dédié doit être élaboré dans le cadre du Plan AFI SECFAL pour pallier cette anomalie.
20. Le manque de financement adéquat pour la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI SECFAL demeure le défi le plus important. Il est nécessaire de créer un mécanisme de financement durable, à l'intérieur ou à l'extérieur du budget régulier de l'OACI, des fonds volontaires ou des contributions des bailleurs pour alimenter le budget du Plan, estimé à 350.000 USD annuellement. A l'heure actuelle, le Plan est essentiellement financé sur le budget régulier et les activités de recouvrement des coûts, ce qui est inadéquat pour les objectifs ambitieux du programme.
21. Pour attirer et encourager la contribution d'Etats non-africains, des partenaires au développement et des bailleurs, tout en renforçant l'appropriation du Plan, les Etats AFI devraient sérieusement envisager de faire des contributions au Plan. A cette fin, la République de l'Ouganda est reconnue pour son engagement de 50.000 USD à l'égard du Plan AFI SECFAL, annoncé à Montréal lors de la 39<sup>ème</sup> Assemblée de l'OACI.
22. L'efficacité de la structure de gestion établie du Plan, stipulée dans le document approuvé du Plan document requiert des ressources humaines adéquates et qualifiées. Il est nécessaire de renforcer le personnel technique et les bureaux régionaux actuels. Une expertise dans les domaines de la sûreté de l'aviation et de la facilitation pourrait être mise à la disposition des bureaux régionaux par les Etats AFI et d'autres organisations sous la forme de détachements, de stages et/ou de consultance.

**La réunion est invitée à :**

- a) Prendre note des informations contenues dans le document ;
- b) Inviter les Etats AFI à envisager de faire des contributions au budget du Plan AFI SECFAL ;
- c) Apporter un soutien à la mise en œuvre du Programme de travail du Plan AFI SECFAL.

--FIN--